

Climat : certitudes scientifiques et indécision politique

Le climat est toujours présenté comme un objet scientifique complexe et mal connu. L'histoire montre pourtant l'accumulation de preuves depuis près de deux siècles sur le fonctionnement de « serre » de l'atmosphère terrestre et

sur le renforcement de ce phénomène par les activités humaines depuis l'ère industrielle. Face à ces constats, le processus de décision politique semble marquée du sceau de l'aveuglement et de l'indécision.

J.-B. Fourier décrit le phénomène du réchauffement climatique.

1827

Pour le Suédois S. Arrhénius, le développement de l'usage des combustibles fossiles devrait entraîner une augmentation de la température moyenne de la Terre. Cette hypothèse n'est pas prise au sérieux.

1895



L'Américain Hutchinson suggère que la déforestation se traduit par le renforcement de la concentration en CO₂.

1954

S. Manabe et R. Wetherald prévoient le doublement de la concentration atmosphérique du CO₂ et une élévation de la température moyenne de l'ordre de 2,5° C d'ici le début du XXI^e siècle.

1967

La 1^{re} conférence mondiale sur le climat lance un programme mondial de recherche parrainé par l'OMM, le Conseil international des unions scientifiques et le PNUE.

1979

LÉGENDE

Avancées scientifiques
Initiatives politiques

1873
Création de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).



1938
Le Britannique G.S. Callender lie le réchauffement en Europe et en Amérique du Nord à la hausse de 10 % de la concentration en CO₂ observée depuis 1880.

1957
Premières mesures systématiques du CO₂ par l'Américain G. Plass qui reprend la thèse de la responsabilité humaine.

1976
Identification des gaz à effet de serre (GES) : les chlorofluorocarbones (CFC), le méthane et l'oxyde nitreux.

1983
El Niño entraîne des perturbations météorologiques catastrophiques sur tout le pourtour du Pacifique.



<p>Le rapport Bruntland, commandé par les Nations unies, popularise le concept de « développement durable ».</p> <p>1987</p>	<p>Déclaration de la Haye : 24 Chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent, sur l'initiative de la France, des Pays-Bas et de la Norvège, à lutter contre le renforcement de l'effet de serre.</p> <p>1989</p>	<p>Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) créé par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, sur proposition française, doit aider les PED à s'attaquer au réchauffement climatique, aux pertes en biodiversité, à la pollution des eaux internationales et à l'appauvrissement de la couche d'ozone.</p> <p>1991</p>	<p>2^e rapport du GIEC. Le réchauffement climatique existe et est causé par l'action de l'homme. La forte inertie du système climatique et la possibilité de changements brusques et inattendus nécessitent une action préventive en vertu du principe de précaution.</p> <p>1^{re} conférence des parties (COP). Le mandat de Berlin lance la négociation d'un instrument légal définissant des réductions quantifiées et datées pour les pays industrialisés après 2000.</p> <p>1995</p>	<p>COP3. Le Protocole de Kyoto engage les pays industrialisés à réduire leurs émissions de 6 gaz de 5,2 % (1990) d'ici 2008-2012.</p> <p>1997</p>	<p>COP5 (Bonn) lance des négociations pour faire entrer en vigueur le Protocole de Kyoto avant le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.</p> <p>1999</p>	<p>Malgré le retrait américain, la COP6 bis (Bonn) ne prévoit aucune restriction quantitative sur l'usage des mécanismes de flexibilité.</p> <p>COP7 Les Accords de Marrakech précisent la mise en œuvre du Protocole. Trois nouveaux fonds, mettant l'accent sur les PMA et sur l'adaptation sont créés.</p> <p>3^e rapport du GIEC. En raison des activités humaines, la température moyenne a augmenté de 0,6° C au cours du XX^e siècle et s'élèverait de 1,5 à 6° C d'ici à 2100.</p> <p>2001</p>	<p>COP9 (Milan) précise les règles de prise en compte des puits de carbone ou de fonctionnement des fonds destinés aux PED. Les efforts menés hors de la Convention sont reconnus.</p> <p>2003</p>
--	---	--	--	---	---	--	--



<p>1988 Conférence de Toronto. La communauté scientifique recommande une déduction de 20 % des émissions de CO₂ de leur valeur de 1988 d'ici à l'an 2005. Le PNUE et l'OMM créent un Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).</p>	<p>1990 1^{er} rapport du GIEC. Les concentrations préindustrielles de CO₂ dans l'atmosphère devraient doubler d'ici à 2030 et tripler d'ici à 2100, provoquant une augmentation d'environ 1 à 3,5° C d'ici la fin du XXI^e siècle. Conseil énergie-environnement de Luxembourg : 12 pays de la CEE s'engagent à stabiliser les émissions de CO₂ à leur niveau de 1990 d'ici 2000. 2^e conférence mondiale sur le climat : 140 Etats plus l'UE préconisent une Convention internationale sur les changements climatiques.</p>	<p>1992 La Convention cadre sur les changements climatiques, signée au Sommet de Rio, vise la stabilisation des concentrations de GES, dans un délai permettant l'adaptation des écosystèmes et la poursuite durable de la production alimentaire et du développement économique.</p>	<p>1996 COP2. La déclaration de Genève reconnaît le rapport du GIEC comme une base scientifique suffisante pour des objectifs de réduction contraignants. En contrepartie, les Etats-Unis exigent la mise en place d'un marché global de droits d'émission.</p>	<p>1998 COP4. Le Plan d'action de Buenos Aires doit élaborer les règles d'application du Protocole pour la fin 2000. Ces règles ne seront définies qu'à la 7^e COP (2001).</p>	<p>2000 Echec de la COP6 (La Haye) : l'UE veut plafonner le recours aux mécanismes de flexibilité ; les Etats-Unis veulent une reconnaissance large des puits de carbone ; les Européens sont favorables à la mise en place de sanctions financières quand les Américains préfèrent des pénalités quantitatives sur les futurs engagements.</p>	<p>2002 Le Sommet mondial du développement durable appelle à la « diversification de l'approvisionnement énergétique ». Mais les objectifs chiffrés et datés de développement des énergies renouvelables sont abandonnés devant le veto des Etats-Unis et de l'OPEP. COP8. Déclaration de Delhi. L'OPEP exige la prise en compte des effets « des mesures de riposte » sur l'économie des PED. Les Etats les plus vulnérables continuent de réclamer les ressources indispensables à leur adaptation.</p>
--	---	---	---	--	---	---

